

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 29 JANVIER 2021

**_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Présents : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Nicole BOILEAU, Virginie GILLIOT, Fabienne GAUDENZI, Messieurs Stéphane CHOUIN, Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Sébastien DIFRANCESCHO, Patrick PINAULT, Thierry DELHOMME, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

Pouvoir : Michel GODET à Sébastien DIFRANCESCHO, Dominique THÉNAULT à Katia BAILLY, Linda RAULT à Fabienne GAUDENZI, Georges BLAVIEZ à Thierry DELHOMME, Agnès LEBRUN à Christophe BONNET, Jacques CAPITAINE à Virginie GILLIOT, Stéphanie HARS à Anna MAZIER, Emmanuel THELLIEZ à Patrick PINAULT, Virginie OBRINGER-SALMON à Stéphane CHOUIN, Daniel GAUGAIN à Jean-Noël MOINE, Nathalie MARCHAND à Maryvonne PRUDHOMME, Isabelle FIDALGO à Nicole BOILEAU, Gabrielle BRÉMOND à Steve RENARD, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY.

Secrétaire de Séance : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt et un le vendredi 29 Janvier 2021 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum, **MADAME LE MAIRE**, déclare la séance ouverte.

L'approbation du procès-verbal du 18 décembre 2020 est reportée à la prochaine séance de Conseil Municipal.

Conditions de tenue de la séance

Madame le Maire rappelle, qu'au regard de l'épidémie, la convocation prévoyait que le Conseil se tiendrait en huis clos, mais avec une rediffusion en direct sur le Facebook de la Mairie.

Puis, elle informe les membres de l'Assemblée qu'au vu du contexte sanitaire actuel, l'épidémie gagnant très fortement du terrain, avec un taux d'incidence de 240 à l'échelle du Loiret et la présence de cas du variant anglais sur la Commune, il a été proposé d'organiser le Conseil Municipal de ce soir, en limitant le nombre de Conseillers Municipaux présents.

La loi permet de réunir les Conseils Municipaux avec seulement un tiers des Conseillers Municipaux présents. Toutefois, afin de respecter la qualité du débat démocratique, le choix a été fait de se réunir à la moitié des membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire remercie les Elus de leur compréhension et d'avoir accepté de venir avec la moitié des membres présents.

Cette solution ne pouvant être pérenne, un essai sera réalisé dès lundi dans la grande salle de l'Espace Madeleine Sologne pour tester les conditions acoustiques, afin d'y accueillir les futurs Conseils Municipaux permettant à chaque Elu, d'avoir une distance importante les uns vis-à-vis des autres, ainsi qu'un espace de confinement moins réduit que dans la salle du Conseil Municipal, et assurer toutes les garanties sanitaires nécessaires à l'organisation de ce type de séance et ainsi éviter les Conseils en visioconférence.

1 – FINANCES – MARCHES PUBLICS

1.1-Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021 du Budget Principal

Le Conseil Municipal a pris ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget principal.

1.1-Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021 du Budget annexe de l'assainissement

Le Conseil Municipal a pris ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe de l'assainissement.

1.1-Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021 du Budget annexe de l'eau

Le Conseil Municipal a pris ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe de l'eau.

1.1-Débats d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021 du Budget annexe du camping

Le Conseil Municipal a pris ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 du budget annexe du camping.

1.2-Attribution du marché de fourniture d'équipement, d'outillage et consommables pour les ateliers des Services Techniques de la Ville et de la CCPS

Après analyse, les offres remises par la société JORLIN, représentée par Monsieur Jean-Sébastien CHAUVETTE, en qualité de Directeur, située 21 rue Lavoisier à INGRE sont les offres économiquement les plus avantageuses pour l'ensemble des lots,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer les marchés de fourniture d'équipement, d'outillage et de consommables pour les ateliers des Services Techniques de la Ville et de la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

1.3-DETR 2021 – Réaménagement de la cour de l'école des « Chêneries »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet de réaménagement de la cour de l'école des « Chêneries », et le plan de financement ci-contre :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Travaux	70 451,00 €	84 541,20 €	DETR	24 657,00 €
			Autofinancement	45 794,00 €
Total	70 451,00 €	84 5641,20 €	Total	70 451,00 €

Une subvention de 24 657 € H.T sera **SOLLICITÉE** au titre de la DETR 2021 (35 % du projet).

1.4-DETR 2021 – Réaménagement de la cour du centre de loisirs des « Marmousiaux »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet de réaménagement de la cour du centre de loisirs des « Marmousiaux » pour un montant estimatif de 38 300 € H.T et **ADOPTE** le plan de financement ci-après :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Travaux	38 300,00 €	45 960,00 €	DETR	13 405,00 €
			Autofinancement	24 895,00 €
Total	38 300,00 €	45 960,00 €	Total	38 300,00 €

Une subvention de 13 405 € HT sera **SOLLICITÉE** au titre de la DETR 2021 (35 % du projet).

1.5-FIPD 2021 – Acquisition d'un gilet pare-balles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le projet d'acquisition d'un gilet pare-balles pour un montant estimatif de 525 € H.T. et le plan de financement suivant :

Dépenses	H.T	TTC	Recettes (€ HT)	H.T
Acquisition	525 €	630 €	FIPD	250 €
			Autofinancement	275 €
Total	525 €	630 €	Total	525 €

Une subvention de 250 € H.T. sera **SOLLICITÉE** au titre de la DETR 2021 (35% du projet).

2 - EDUCATION

2.1- Dispositif « bourse au permis de conduire »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le projet de convention de partenariat avec l'Auto-école Bokréno, pour entériner le dispositif de « bourse au permis de conduire ».

3 - QUESTION DIVERSE

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 00.

La Ferté St-Aubin, le 1^{er} février 2021

Le Maire
Constance de Pélichy